

# Lugan sur le Rwanda : un modèle d'anti-histoire

Lionel Chanel

Thucydide, 4 août 2014

**Parmi les ouvrages récemment publiés sur le génocide du Rwanda s'en trouve un, bricolé par Bernard Lugan, et publié en début d'année sous le titre Rwanda. Un génocide en questions\*. Un volume dont le contenu est tellement sélectif et trafiqué, qu'on comprend aisément pourquoi son auteur n'est jamais cité dans les bibliographies sérieuses consacrées au sujet : les procédés qu'il utilise sont d'une malhonnêteté telle qu'ils feraient honte à la discipline historique. . « Je parle vrai, sur du concret. » [1] Bernard Lugan**

Si l'on cherche un ouvrage de qualité, honnête et complet, sur le génocide des Tutsi, on s'épargnera la lecture de celui de l'historien africaniste Bernard Lugan. Celui-ci a en effet publié, à l'occasion des vingt ans de cette tragédie, un ouvrage intitulé Rwanda. Un génocide en questions. Tel un justicier autoproclamé, l'auteur se propose de réécrire l'histoire du génocide des Tutsi. La première phrase est sans équivoque : « Tout ce qui a été écrit au sujet du génocide rwandais et de ses causes est dépassé depuis que le postulat de sa programmation a volé en éclat devant le TPIR. » Quant au premier chapitre, il se clôt par ces termes : « tout ce qui, jusque-là, fut écrit au sujet du génocide du Rwanda, est scientifiquement dépassé. » Rien que cela.

Bernard Lugan entend rétablir la « vérité » sur cet événement en faveur des responsables du génocide (Bagosora, Kambanda, Nahimana entre autres), ceux qui ont appelé au meurtre, ceux qui ont armé les génocidaires, pour vouer aux gémonies ceux qui ont permis d'y mettre un terme, malgré les crimes qu'ils ont eux aussi commis, c'est-à-dire Paul Kagame et les Tutsi du FPR. [2] Notre historien africaniste, qui se prévaut de sa participation aux travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en tant

qu'expert — cité par la défense des génocidaires évidemment — entend donc mettre à bas l'histoire dite « officielle ».

Résumons le livre. L'auteur s'escrime à nous convaincre que, contrairement à ce que dirait l'histoire « officielle », le génocide ne fut pas prémédité. Le FPR tutsi de Paul Kagame, auteur très probable (selon Lugan) de l'attentat contre Habyarimana, serait donc le grand responsable de l'extermination des Tutsi, aidé en cela par une communauté internationale ignorante des réalités rwandaises et par des Hutu opposés à Habyarimana. Personne n'aurait donc aidé les tueurs, qui auraient agi « spontanément », surtout pas la France qui, bien entendu, n'aurait rien à se reprocher. Et c'est le TPIR qui, malgré ses allures de procès stalinien, aurait permis de « réécrire » l'histoire du génocide. À l'arrivée, on est affligé par le tableau brossé par Bernard Lugan, faisant du FPR l'horrible tutsi manipulateur et perfide sacrifiant la population rwandaise et ses dirigeants irréprochables à leur soif de pouvoir. Dans le genre manichéen, on ne fait pas mieux. Manichéisme d'autant plus grotesque que l'auteur reproche à la soi-disant histoire « officielle » d'être, elle, manichéenne en opposant le FPR et les victimes tutsi d'une part et les génocidaires et les Hutu d'autre part.

La « démonstration » de Bernard Lugan prend d'emblée un mauvais départ. En effet, à la lecture de l'intitulé du premier chapitre, « Comment l'histoire officielle du génocide fut-elle écrite? », on s'attend naïvement à un bilan historiographique. Hélas, la quasi-totalité de ce chapitre consiste en fait en une présentation très arrangée des événements qui se sont déroulés au Rwanda du 6 avril au 19 juillet 1994. Une page sur les onze — l'avant-dernière — prétend apporter une réponse à la question posée. Mais là encore, la déception du lecteur est à la hauteur de ses attentes. Car à la question du « comment », on pensait trouver une présentation des méthodes, des sources et des approches utilisées par les différents historiens pour élaborer une connaissance historique du génocide des Tutsi. Or, il n'en est rien. Bernard Lugan se borne à asséner qu'il existe une histoire « officielle ».

Or, sur la même page, de manière très cohérente, l'auteur nous démontre exactement le contraire. Car si histoire « officielle » il y a, cela signifie donc que les historiens étudiant le sujet nous serviraient une version fautive des événements, dictée par le régime de Paul Kagame, et seraient payés pour cela, tandis que tout travail n'épousant pas cette version serait censuré. Or, immédiatement après, monsieur Lugan explique que, dès les années 2000, lui et d'autres auteurs ont publié des travaux remettant en cause la dite histoire « officielle ». . . . preuve que celle-ci n'existe donc pas. Premier chapitre : le

néant. Heureusement que monsieur Lugan « parle sur du concret »...

Le deuxième chapitre embraye sur la blague qui ferait se tordre de rire n'importe quel juriste si le sujet n'était pas aussi grave : le « génocide spontané », dit aussi « génocide non programmé », deux oxymores aussi ridicules qu'aberrants. On peut rappeler quelques faits que l'auteur ignore superbement puisqu'ils viennent contredire sa chère théorie.

D'abord, la définition du génocide. Puisque Bernard Lugan fut expert auprès du TPIR, il a donc très certainement pris connaissance des statuts de ce tribunal. Or quelle définition ces statuts donnent-ils du génocide ? La suivante : « Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel... » (nous soulignons) L'expression « dans l'intention » suppose une décision consciente et réfléchie de commettre le génocide, autrement dit un projet. Un génocide est donc, par définition, un crime programmé. Bernard Lugan emploie le terme mais après l'avoir vidé de son sens. Autrement dit, il nie ce qui fait la spécificité de ce crime contre l'humanité.

Bernard Lugan invoque l'acquittement, par le TPIR, de plusieurs accusés pour le chef d'accusation d'« entente en vue de commettre le génocide ». Ces décisions prouveraient, selon lui, que le génocide ne fut pas prémédité. Le problème, dans cet argument, est que le TPIR a pour fonction de juger des personnes et de se prononcer sur les preuves les plus sûres possibles — et non d'écrire l'histoire. Ainsi, si monsieur Lugan avait lu avec plus d'attention le jugement rendu en première instance contre le colonel Bagosora, il aurait noté qu'au paragraphe 2092 le tribunal affirme qu'il n'est pas de sa compétence de mettre en évidence l'existence d'un plan génocidaire. Affirmer, comme Bernard Lugan le fait, que le TPIR a fait voler en éclat la « thèse » de la préméditation est donc faux.

En outre, monsieur Lugan prend bien soin de mettre de côté les décisions de ce même TPIR qui ne vont pas dans son sens : la sélection des faits trahit une mauvaise foi évidente. Car dans plusieurs jugements, le tribunal international a explicitement reconnu l'existence de l'intention génocidaire chez les accusés ainsi que l'existence d'un plan préconçu avant le génocide. Bizarrement, on ne trouve nulle évocation de ces jugements dans le livre de Bernard Lugan. Ce dernier est-il vraiment historien ?

Dans son entreprise de contestation de l'existence du projet génocidaire, l'auteur s'adonne même à une crapulerie qui ne l'honore pas. Il nous dit ainsi que, selon le jugement rendu en première instance par le TPIR contre

le colonel Bagosora, « la constitution de listes de Tutsi à éliminer était une invention ». Cela l’amuse-t-il de prendre ses lecteurs pour des imbéciles ? Car cette affirmation est un mensonge. Paragraphes 450, 451, 452 et 453 du jugement en question (pp. 156-157) : « dans la nuit du 8 avril, des assaillants masqués se sont rendus à l’université de Mudende, dans la préfecture de Gisenyi, où, à l’aide de listes, ils se sont mis à contrôler les cartes d’identité. . . » (paragraphe 450) ; « Après l’arrivée des Tutsi à la paroisse [de Gikondo], les gendarmes ont procédé au contrôle de leurs cartes d’identité sur la base des listes qu’ils détenaient. . . » (paragraphe 451) ; « les listes confectionnées et tenues à jour par les militaires rwandais et les Interahamwe avaient essentiellement pour but d’aider à identifier les personnes soupçonnées d’être des complices du FPR. . . » (paragraphe 452) ; « Nsengiyumva a participé à la confection et à la tenue à jour de ces listes » (paragraphe 453). Bernard Lugan « parle vrai » paraît-il. . .

Enfin, puisque monsieur Lugan semble affectionner les sources judiciaires, on ne peut que vivement l’inviter à se reporter, si le cœur lui en dit et si sa mauvaise foi ne l’en empêche pas, au jugement rendu à Paris le 14 mars dernier contre le génocidaire Pascal Simbikangwa. Ce jugement nous dit que les différents éléments de preuve et les témoignages présentés à l’audience « révèlent l’efficacité d’une organisation collective reposant nécessairement sur un plan concerté » [3].

Par conséquent, Bernard Lugan doit clarifier sa position. Car puisqu’un génocide est, par définition, un crime prémédité, on aimerait qu’il réponde — sans ambiguïté — à la question suivante : y a-t-il eu, oui ou non, un génocide au Rwanda entre avril et juillet 1994 ? Ou bien le massacre des Tutsi fut spontané et la réponse est non ; ou bien il a été programmé puis mis en application, et la réponse est oui.

Le passage sous silence, la manipulation de faits pourtant essentiels à la compréhension du génocide et le mensonge pur et simple ne sont pas l’apanage de ce chapitre. On les trouve distillés tout au long de l’ouvrage. Quelques exemples suivent.

La période étudiée s’étend seulement de 1990 à 1994. Pour un ouvrage qui a la prétention de « réécrire » entièrement l’histoire du génocide, c’est gênant : c’est comme si un historien écrivait une histoire du génocide des Juifs en partant des années 1940 sans prendre en compte ni la naissance et l’ascension du nazisme dans les années vingt, ni l’évolution du régime hitlérien dans les années trente. La période 1959-1990 est bâclée en deux pages et demie et ne dit rien du racisme d’État anti-tutsi et des massacres qui l’ont

accompagné. Quant à la période coloniale, qui représenta pourtant la genèse du génocide, elle est tout simplement ignorée. C'est que monsieur Lugan ne saurait admettre le rôle désastreux de l'idéologie hamitique introduite par les colonisateurs dans la radicalisation du clivage Hutu/Tutsi. Ce sujet-là a été bien étudié par l'historien Jean-Pierre Chrétien... que monsieur Lugan n'apprécie guère. D'ailleurs, son animosité est telle qu'elle lui fait tenir des propos confinant à la malhonnêteté intellectuelle en attribuant à monsieur Chrétien des idées qui ne sont pas les siennes. Ainsi, voici ce qu'il écrit :

« *Jean-Pierre Chrétien, qui est un des architectes de l'histoire officielle du génocide du Rwanda est également « l'inventeur » de la théorie pour le moins originale selon laquelle les ethnies africaines sont des créations coloniales. [...] Quant aux différences morphotypiques entre Tutsi et Hutu, il ne s'agit naturellement que d'une illusion, d'un « fantasme » résultant de la « pensée gobinienne » (Chrétien, 1976) des explorateurs de l'époque.* »

Un modeste effort de vérification suffit à réduire à néant ces élucubrations. Dans *L'Afrique des Grands Lacs. 2000 ans d'histoire*, Jean-Pierre Chrétien écrit qu'au facteur héréditaire qui définissait les Hutu et les Tutsi, il fallait ajouter des « fréquences de *traits somatiques distinctifs* » [4] (nous soulignons). Dans le film *Tuez-les tous!* diffusé en 2004, il tient les propos suivants : « *Les colonisateurs n'ont pas inventé les Hutu et les Tutsi mais ils ont donné à ce clivage social une allure raciale.* » (nous soulignons) Est-il besoin d'un commentaire ?

Pour la période 1990-1994, nombreux et essentiels sont les faits que monsieur Lugan passe délibérément sous silence ou qu'il présente de manière très arrangée. On cherchera par exemple en vain, dans son livre, le rôle criminel qu'eurent les médias (presse écrite et radio) dans la diffusion de la haine anti-tutsi et des appels au meurtre. En vain l'on trouvera la moindre référence aux « Dix commandements des Bahutu », aux nombreuses publications racistes du journal *Kangura* ou aux mensonges véhiculés par Radio Rwanda ou la RTL. Jamais, pas une seule fois, n'est évoqué le vocabulaire immonde de la propagande faisant des Tutsi des cafards, des serpents ou des hyènes. Ces omissions permettent à Bernard Lugan de présenter certains événements à sa sauce, c'est-à-dire dans un sens qui l'arrange. Par exemple, il nous sert le passage suivant :

« *au mois de septembre 1993, dans les huit communes de la zone démilitarisée, en présence de Byumba et de Ruhengeri, eurent lieu des élections municipales sous contrôle international. Dans ces régions [...], le FPR exerça de fortes pressions ; or, il n'obtint que 20 % des voix et pas un seul de ses*

*candidats ne fut élu, cependant que le MRND(D) obtenait 11 des 12 postes de bourgmestres et la CDR 1. En réaction à cette cuisante défaite électorale, le 17 novembre 1993, le FPR assassina ces élus dans la plus totale passivité de la MINUAR, ce qui fut d'ailleurs vivement reproché au général Dallaire. . . »*

Bernard Lugan s'est-il seulement demandé si la propagande haineuse des médias assimilant les Tutsi et le FPR à des monstres, à des cafards, à des revanchards assoiffés de domination n'avait peut-être pas (un peu) joué dans le résultat des urnes ? Par ailleurs, rien ne prouve que ces assassinats soient l'œuvre du FPR, le témoignage du général Dallaire indiquant que les Casques bleus avaient de forts soupçons sur des extrémistes hutu. Enfin, quand monsieur Lugan parle de « la plus totale passivité de la MINUAR », il suggère habilement que celle-ci aurait pu intervenir pour empêcher les assassinats. Or, c'est faux car le mandat de l'ONU ne donnait le droit aux hommes de la MINUAR de faire usage de leurs armes qu'en cas de légitime défense.

Monsieur Lugan ne consacre que sept lignes à la Coalition pour la Défense de la République (CDR), parti ouvertement raciste, qu'il ne présente même pas comme tel par-dessus le marché. Pas un mot sur ses options extrémistes, sur les manifestations qu'il a organisées contre le processus d'Arusha. D'ailleurs, monsieur Lugan n'évoque jamais le sabotage et les entraves au processus de paix venant des extrémistes hutu.

Les massacres de Tutsi qui ont émaillé les années 1990-1993 sont à peine évoqués. Quatre lignes seulement ! Pourquoi ce silence sur le millier de Tutsi bagogwe massacré en 1991 ? Pourquoi aucun mot sur l'extermination des Tutsi du Bugesera ? La réponse tient au fait que c'est le pouvoir qui en est à l'origine. Autrement dit, ce sont des actes de génocide qui sont commis, et non des tueries reflétant une violence « spontanée » : on voit mal comment Bernard Lugan pouvait défendre sa théorie du « génocide non programmé » s'il faisait état de massacres organisés par le pouvoir quelques mois ou quelques années avant. . . Donc, silence.

Enfin, on notera que dans un livre consacré au génocide des Tutsi, Bernard Lugan réalise le tour de force de ne jamais aborder le cœur du sujet, c'est-à-dire le génocide lui-même, c'est-à-dire les massacres commis entre avril et juillet 1994 : leurs circonstances, l'identité des tueurs, celle des victimes, les méthodes employées, etc. Cette omission impardonnable s'explique aisément : la méthode, la rationalité, l'efficacité et le système très organisé, étatique, dans lesquels s'est accompli le génocide des Tutsi ne collent pas, mais alors pas du tout, avec la thèse qu'il défend selon laquelle les massacres auraient été « spontanés ». Voilà pourquoi monsieur Lugan se tait à ce sujet. En effet,

qu'y a-t-il de « spontané » à escorter, sur plusieurs kilomètres, parfois sur des sentiers escarpés, des colonnes d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards jusqu'à une rivière pour les y mettre à mort ? Bernard Lugan ne répondra jamais à la question. Parce qu'il connaît la réponse et que celle-ci fait tâche dans sa théorie. Voilà donc pourquoi il est muet sur le déroulement du génocide proprement dit.

On pourrait encore multiplier les mensonges ou les omissions parsemant cet ouvrage. Dans sa volonté de faire de la France un pays irréprochable, Bernard Lugan ne dit pas un mot sur les graves erreurs dont elle a fait preuve en apportant son soutien au dictateur Habyarimana. Pas un mot, non plus, sur les enquêtes de la gendarmerie rwandaise que les officiers de police judiciaire, instruits par des militaires français, menaient : elles étaient en fait de véritables chasses au Tutsi. Pas un mot sur le massacre de ces centaines de Tutsi, à Bisesero, que l'armée française n'a pas aidés. Pas un mot non plus sur l'aveuglement de Jacques-Roger Booh-Booh, le supérieur hiérarchique du général Dallaire, qui n'a pas voulu voir que les massacres en cours étaient un génocide.

En regard de ce que nous venons de signaler, on ne résiste pas au plaisir de citer ce passage hilarant de monsieur Lugan : celui-ci a le culot de nous présenter son ouvrage comme reposant « uniquement sur des faits incontestables et non susceptibles de controverses » ! Quand on voit l'état calamiteux dans lequel se trouvent ses « faits incontestables » et quel ramassis ils forment, on peine à réprimer un fou-rire à la lecture de cette phrase.

La prétention à la scientificité de son livre est encore mise à mal par un coup d'œil à sa bibliographie. Celle-ci, en plus d'être incomplète, est en effet infestée de références plus que douteuses puisqu'elle contient plusieurs ouvrages rédigés par des auteurs défendant des thèses ouvertement négationnistes : Serge Desouter, Charles Onana et Pierre Péan pour ne citer qu'eux (pour des exemples de propos tenus par ces titans intellectuels, lire *Le génocide des Tutsi. Elaboration et mise à l'épreuve d'une mémoire* <https://blogthucydide.wordpress.com/2014/08/04/le-genocide-des-tutsi-elaboration-et-mise-> Serge Desouter, pour information, est un spécialiste en... « zootechnie et médecine vétérinaire » ! Il faudra que monsieur Lugan nous explique en quoi les lumières d'un vétérinaire sont utiles à l'étude d'un fait historique...

Références négationnistes, manipulations des faits, omissions et mensonges : il est évident qu'on a affaire à un volume qui tient plus du bricolage que d'un raisonnement élaboré et du pamphlet de bas étage que d'un essai historique. Bernard Lugan ne saurait écrire un livre digne d'un historien qu'à

la condition de se montrer rigoureux dans l'analyse, surtout s'il a l'ambition de révolutionner l'histoire du génocide. Son livre ne constitue en aucun cas une étude historique de la question. Une telle chose aurait existé si l'auteur avait eu l'honnêteté intellectuelle de prendre en compte tous les faits, et non seulement ceux qui l'arrangent. Malheureusement, il ne pouvait le faire sans devoir renoncer à ses hypothèses.

\* LUGAN, Bernard, *Rwanda. Un génocide en questions*, Le Rocher, « Lignes de feu », 2014, 278 pages.

[1] Interview de Bernard Lugan.

[2] Il n'y a pas la moindre exagération dans mes propos : il suffit, pour vérifier, de lire l'ouvrage. Pour exemple, l'auteur veut nous faire passer le Premier ministre du gouvernement génocidaire, Jean Kambanda, pour la pauvre petite victime d'une erreur judiciaire (il fut condamné pour génocide) et un homme politique soucieux du bien de son peuple. Bien évidemment, aucune allusion aux appels aux meurtres qu'il a lancés durant le génocide, ni à sa déclaration se félicitant du travail de la RTLM qui encourageait les Rwandais à exterminer les Tutsi.

[3] « Génocide au Rwanda : avant et après le procès de Pascal Simbikangwa » dans Jeune Afrique.

[4] CHRÉTIEN, Jean-Pierre, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000, p. 60.